

Assemblée générale annuelle Mercredi 17 juin 2026

**Auditorium de l'association
5 rue Duroc, Paris 7^{ème}**

- **8h00 à 8h45** : Signature des registres, pouvoirs.
- **9h00 à 13h00** : Assemblée générale.
- **13h00 à 15h00** : Déjeuner au restaurant de l'ESRP.

1. Ordre du jour de l'assemblée générale

- 1.1. Ouverture de l'assemblée par le président et constitution du bureau de l'assemblée générale.**
- 1.2. Annonce des résultats du vote par correspondance concernant le renouvellement du conseil d'administration**
- 1.3. Rapport moral du président.**
- 1.4. Présentation du rapport général d'activité 2025. Vote.**
- 1.5. Rapport d'activité du fonds central de solidarité. Vote.**
- 1.6. Renouvellement du comité des parrains de l'œuvre Valentin Haüy. Vote.**
- 1.7. Présentation des comptes 2025 et du budget 2026. Rapport du trésorier.**
- 1.8. Rapport du commissaire aux comptes.**
- 1.9. Approbation du rapport financier et des comptes 2025. Vote**
- 1.10. Affectation des résultats. Vote**
- 1.11. Approbation du budget 2026. Vote.**
- 1.12. Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées. Vote.**
- 1.13. Approbation d'une opération immobilière. Vote**
- 1.14. Approbation des autorisations à donner au conseil d'administration. Vote.**
- 1.15. Nouveau projet associatif. Vote.**
- 1.16. Information sur le programme de transformation de l'AVH et point sur le projet AutonomieCité.**
- 1.17. Questions diverses de la salle.**
- 1.18. Conclusion du président**

2. Documents mis à la disposition des membres :

Les documents listés ci-dessous seront mis à la disposition des membres au plus tard le 1^{er} juin 2026 sur le lien suivant :

<https://www.avh.asso.fr/documents-assemblee-generale>

Pour toute demande de documents en braille, merci de vous rapprocher de Marie-Christine Lima par courriel mc.lima@avh.asso.fr ou par téléphone au 01 87 67 97 01.

- 2.1. Rapport général d'activité.**
- 2.2. Rapport du fond central de solidarité.**
- 2.3. Comptes 2025 et budget 2026.**
- 2.4. Projet associatif.**
- 2.5. Résolutions :**
 - Approbation du rapport moral et du rapport général d'activité.
 - Approbation du rapport du fond central de solidarité.
 - Approbation de la liste des parrains de l'œuvre Valentin Haüy.
 - Approbation des comptes clos au 31/12/2025.
 - Affectation des résultats.
 - Approbation du budget 2026.
 - Résolution concernant les conventions règlementées.
 - Résolution relative à l'approbation d'une opération immobilière.
 - Résolution relative aux autorisations à donner au conseil d'administration.
 - Approbation du nouveau projet associatif.

3. Modalités de participation et de vote

3.1. Vote en présentiel :

Les délibérations et votes auront lieu exclusivement en séance, au siège de l'association. Les votes interviennent à main levée.

3.2. Majorité requise :

Conformément aux statuts, les résolutions sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées des membres présents ou représentés. Les abstentions ne sont pas comptabilisées. En cas de partage des voix, le président dispose d'une voix prépondérante.

3.3. Pouvoirs :

Chaque membre peut donner pouvoir a un autre membre, dans la limite de dix pouvoirs par mandataire (article 9 des statuts). Les pouvoirs sont à adresser au secrétariat de préférence le mardi 9 juin au plus tard.

3.4. Intervention d'un commissaire de justice :

Un commissaire de justice agissant à la requête du président assistera à l'Assemblée générale afin de garantir sa régularité.

3.5. Enregistrement :

Les débats feront l'objet d'un enregistrement aux fins de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour le conseil d'administration,
Son président,
Sylvain NIVARD

